REÇU EN PREFECTURE
le 22/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_AR-091-219104213-20230622-AM231512_PC

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

ARRÊTÉ DU MAIRE

23/1512

PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE ET EXCEPTIONNELLE DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL A MADAME CHARLOTTE DE SOUZA - CONSEILLERE MUNICIPALE

Réf.SC/PA/LVB/CS

Le Maire
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu les articles L. 2122-18 et L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame Léa LEBELLE et Madame Margaux LAMY.

Considérant l'empêchement ce jour et à cette heure, des Adjoints et Conseillers Municipaux plus hauts placés dans l'ordre du tableau et notre empêchement,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation est donnée à Madame Charlotte DE SOUZA, Conseillère Municipale, pour exercer les fonctions d'Officier d'État Civil le samedi 09 septembre 2023 à 13h30.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Monsieur le préfet de l'Essonne.

Article 3 : Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire et/ ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montgeron, le 22 JUIN 2023

MAIRIE DE MONTGERON ESSONNE

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Publication sous forme électronique sur https://www.montgeron.fr/